

# FED FRANCAISE DE PARACHUTISME

Exercice clos le : 31 décembre 2018

SIRET : 78440591200022

SOMMAIRE

Compte rendu	3
Conditions générales d'intervention	4
Conditions spécifiques mission	5
<b>COMPTES ANNUELS</b>	6
Bilan Actif	7
Bilan Passif	8
Compte de Résultat	9
<b>ANNEXE COMPTABLE</b>	11
	12

## COMPTE RENDU

Dans le cadre de la mission d'examen des comptes annuels qui a été réalisée pour l'entité :

FED FRANCAISE DE PARACHUTISME

Pour l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission d'examen limité des comptes.

Ces comptes ont été préparés sous la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Cette norme requiert la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir de la direction les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous conduisent à considérer que les comptes ne sont pas établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable qui leur est applicable.

Fait à BOURG EN BRESSE,  
Le 08/02/2018.

SELAS EURO BOURG - Jean.François MALLÉN,  
Expert-comptable.

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION

### 1- OBLIGATIONS DU MEMBRE DE L'ORDRE

Le professionnel de l'Expertise comptable effectue la mission qui lui est confiée conformément aux dispositions du Code de déontologie des professionnels de l'Expertise comptable, de la norme de « maîtrise de la qualité », de la norme « anti-blanchiment » élaborée en application des dispositions du Code monétaire et financier et le cas échéant de la norme professionnelle de travail spécifique à la mission considérée. Il contracte, en raison de cette mission, une obligation de moyens.

Le professionnel de l'Expertise comptable peut se faire assister par les Collaborateurs de son choix. Le nom du Collaborateur principal chargé du dossier est indiqué au client.

A l'achèvement de sa mission, le professionnel de l'Expertise comptable restitue les documents que lui a confiés le client pour l'exécution de la mission.

### 2- SECRET PROFESSIONNEL

Le professionnel de l'Expertise comptable est tenu à la fois :

- au secret professionnel dans les conditions prévues à l'article 226-13 du Code pénal ;
- à une obligation de discrétion, distincte de l'obligation précédente, quant aux informations recueillies et à la diffusion des documents qu'il a établis. Ces derniers sont adressés au client, à l'exclusion de tout envoi à un tiers, sauf demande du client. Les documents établis par le professionnel de l'Expertise comptable seront en conséquence adressés au client, à l'exclusion de tout envoi direct à un tiers (sauf instruction spécifique de la part du client et exception faite des transmissions aux administrations fiscales et sociales, OGA, établissements bancaires et Banque de France).

### 3 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'interdit tout acte portant atteinte à l'indépendance de l'Ordre ou de leurs collaborateurs. Ceci s'applique particulièrement aux offres faites à des collaborateurs d'exécuter des missions pour leur propre compte ou de devenir salarié du client.

Le client s'engage :

- à mettre à la disposition du membre de l'Ordre, dans les délais convenus, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution de la mission ;
- à réaliser les travaux lui incombant conformément au tableau de répartition ci-joint ;
- à porter à la connaissance du membre de l'Ordre les faits importants ou exceptionnels. Il lui signale également les engagements susceptibles d'affecter les résultats ou la situation patrimoniale de l'entreprise ;
- à confirmer par écrit, si le membre de l'Ordre le lui demande, que les documents, renseignements et explications fournis sont complets. Conformément à la législation en vigueur, le client doit prendre les mesures nécessaires pour conserver les pièces justificatives et, d'une façon générale, l'ensemble de la comptabilité pendant un délai minimal de dix ans.

Le client devra assurer la sauvegarde des données et traitements informatisés pour en garantir la conservation et l'inviolabilité.

### 4 - HONORAIRES

Le membre de l'Ordre reçoit du client des honoraires librement convenus qui sont exclusifs de toute autre rémunération, même indirecte. Il est remboursé de ses frais de déplacement et débours.

Les honoraires ne peuvent ni prendre la forme d'un abonnement, ni être liés aux résultats financiers du client.

Des provisions sur honoraires peuvent être demandées périodiquement.

En cas de non paiement des honoraires, le membre de l'Ordre bénéficie du droit de rétention dans les conditions de droit commun.

### 5 - RESPONSABILITE

En application de l'article 2254 modifié du Code civil, la responsabilité civile du professionnel de l'Expertise comptable ne peut être mise en jeu que sur une période contractuellement définie à 2 ans à compter des événements ayant causé un préjudice à l'entreprise.

Tout événement susceptible d'avoir des conséquences notamment en matière de responsabilité doit être porté sans délai par le client à la connaissance du professionnel de l'Expertise comptable.

La responsabilité civile professionnelle du professionnel de l'Expertise comptable est couverte par un contrat d'assurance souscrit auprès de la compagnie GENERALI située 7 boulevard Haussmann - 75456 PARIS Cedex 09.

La responsabilité du professionnel de l'Expertise comptable ne peut notamment pas être engagée dans l'hypothèse où le préjudice subi par le client est une conséquence :

- d'une information erronée ou d'une faute ou négligence commise par le client ou par ses salariés,
- du retard ou de la carence du client à fournir une information nécessaire au professionnel de l'Expertise comptable,
- des fautes commises par des tiers intervenant chez le client.

### 6 - DIFFERENDS

Les litiges qui pourraient éventuellement survenir entre le membre de l'Ordre et son client pourront être portés, avant toute action judiciaire, devant le Président du Conseil Régional de l'Ordre compétent aux fins de conciliation.

## CONDITIONS SPÉCIFIQUES MISSION

### 1- DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions sont applicables aux conventions portant sur les missions conclues entre le Cabinet Euro-Bourg SELAS dénommé le professionnel de l'Expertise comptable et son client.

### 2 - DEFINITION DE LA MISSION

Les travaux incombant au professionnel de l'Expertise comptable sont détaillés dans la lettre de mission et ses annexes et sont strictement limités à son contenu.

Les travaux consistent à assister le client pour la clôture des comptes et leur présentation d'ensemble ; ils comprennent notamment :

- une prise de connaissance globale ;
- une appréciation des procédures élémentaires d'organisation comptable ;
- une appréciation de la régularité formelle de la comptabilité ;
- une collecte des éléments concourant aux écritures d'inventaire de fin d'exercice ;
- une justification des soldes et des contrôles de cohérence des principaux comptes ;
- un examen critique des comptes pris dans leur ensemble ;
- des entretiens avec la direction et le cas échéant, avec les Collaborateurs que le client a désignés.

Ils ont pour objectif de permettre au professionnel de l'Expertise comptable d'exprimer une assurance de niveau modéré sur la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Ils ne comprennent pas le contrôle de la matérialité des opérations, des inventaires physiques des actifs de l'entité à la clôture de l'exercice comptable (stocks, immobilisations, espèces en caisse notamment), le recours à la procédure de confirmation de soldes auprès de tiers par voie de confirmations directes ni l'appréciation des procédures de contrôle interne.

Le professionnel de l'Expertise comptable est juridiquement redevable d'une simple obligation de moyens. Par conséquent, la vérification des écritures et leur rapprochement avec les pièces justificatives sont effectués par le professionnel de l'expertise comptable uniquement par épreuves, et ne portent donc pas sur l'appréciation de la légalité et de la fiabilité des documents présentés.

Toute mission ou prestation complémentaire devra faire l'objet d'une information préalable du client afin que celui-ci soit en mesure de manifester son accord.

### 3 - DUREE DE LA MISSION

Les missions sont confiées pour une durée d'un an. Elles sont renouvelables chaque année par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par acte extra-judiciaire, trois mois avant la date de clôture de l'exercice.

La préparation et l'établissement des comptes annuels imposant des prestations réciproques tout au long de l'exercice, chacune des parties aura la faculté, en cas de manquement important par l'autre partie à ses obligations, de mettre fin sans délai à la mission.

Sauf faute grave du membre de l'Ordre, le client ne peut interrompre la mission en cours qu'après l'en avoir informé par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la date de clôture et sous réserve de lui régler les honoraires convenus pour l'exercice en cours.

Lorsque la mission est suspendue pour cause de force majeure, les délais de remise des travaux seront prolongés pour une durée égale à celle de la suspension. Pendant la période de suspension, les dispositions des articles 2, 3 et 4 des conditions générales demeurent applicables.

## COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	20 253.24	19 546.61	706.63	847.12
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	6 062.52	6 062.52		
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	139 500.00		139 500.00	139 500.00
Constructions	790 500.00	659 680.00	130 820.00	162 440.00
Installations techniques, matériels	191 615.01	158 904.33	32 710.68	48 259.26
Autres immobilisations corporelles	254 162.70	204 020.10	50 142.60	48 741.70
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	60.99		60.99	60.99
Prêts	5 093.00		5 093.00	
Autres immobilisations financières	1 879.85		1 879.85	1 879.85
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 409 127.31</b>	<b>1 048 213.56</b>	<b>360 913.75</b>	<b>401 728.92</b>
Comptes de liaison				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	22 216.93		22 216.93	19 884.53
Avances et acomptes versés sur commandes	81 498.84		81 498.84	78 542.54
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	137 747.95	9 329.20	128 418.75	107 608.74
Autres	15 879.70		15 879.70	14 389.09
Valeurs mobilières de placement	52 351.00		52 351.00	51 632.00
Disponibilités	1 548 537.57		1 548 537.57	1 435 431.66
Charges constatées d'avance (3)	31 033.70		31 033.70	17 685.85
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 889 265.69</b>	<b>9 329.20</b>	<b>1 879 936.49</b>	<b>1 725 174.41</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>3 298 393.00</b>	<b>1 057 542.76</b>	<b>2 240 850.24</b>	<b>2 126 903.33</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 017 197.99	749 210.91
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	106 657.33	267 987.08
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise	397 430.54	397 430.54
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		202 641.74
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 521 285.86</b>	<b>1 617 270.27</b>
Comptes de liaison		
<b>TOTAL (II)</b>		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	173 349.74	
Provisions pour charges	156 458.97	152 084.67
<b>TOTAL (III)</b>	<b>329 808.71</b>	<b>152 084.67</b>
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
<b>TOTAL (IV)</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	43.00	43.00
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 943.10	9 398.55
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 612.33	46 935.59
Dettes fiscales et sociales	70 002.12	100 448.24
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	102 465.62	97 384.01
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	167 689.50	103 339.00
<b>TOTAL (V)</b>	<b>389 755.67</b>	<b>357 548.39</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>2 240 850.24</b>	<b>2 126 903.33</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

389 755.67

357 548.39



COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	1 456 193.76	1 397 442.59
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	828 803.00	880 671.74
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	126 008.87	257 134.93
Cotisations	200 447.40	190 242.00
Autres produits (hors cotisations)	62 199.62	47 337.66
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>2 673 652.65</b>	<b>2 772 828.92</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements	12 325.50	13 692.00
Variation de stocks d'approvisionnements	-2 332.40	-9 318.72
Autres achats et charges externes *	1 223 671.42	1 220 039.71
Impôts, taxes et versements assimilés	45 956.50	32 157.30
Salaires et traitements	307 818.48	313 971.67
Charges sociales	126 155.52	130 169.03
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	63 922.03	74 806.96
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	9 329.20	573.00
Dotations aux provisions	228 324.04	28 466.80
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	757 436.68	698 408.38
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>2 772 606.97</b>	<b>2 502 966.13</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>-98 954.32</b>	<b>269 862.79</b>
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 969.91	9 587.01
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>7 969.91</b>	<b>9 587.01</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		163.57
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>		<b>163.57</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>7 969.91</b>	<b>9 423.44</b>

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		2 756.76
Sur opérations en capital		350.00
Reprises sur provisions et transferts de charges	202 641.74	
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>202 641.74</b>	<b>3 106.76</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	5 000.00	1 155.69
Sur opérations en capital		3 425.22
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		9 825.00
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>5 000.00</b>	<b>14 405.91</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)</b>	<b>197 641.74</b>	<b>-11 299.15</b>
Impôt sur les bénéfices		
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>106 657.33</b>	<b>267 987.08</b>
<b>+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>		
<b>- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 884 264.30</b>	<b>2 785 522.69</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 777 606.97</b>	<b>2 517 535.61</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)</b>	<b>106 657.33</b>	<b>267 987.08</b>
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL PRODUITS</b>		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL CHARGES</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>106 657.33</b>	<b>267 987.08</b>

\* Y compris : *Redevances de crédit-bail mobilier*  
*Redevances de crédit-bail immobilier*

(1) *Dont produits afférents à des exercices antérieurs*

(2) *Dont charges afférentes à des exercices antérieurs*

(3) *Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de*

197 641.74

-11 299.15

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE COMPTABLE

## SOMMAIRE DE L'ANNEXE

## SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	O		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	O		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS		NS	
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS		NS	
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS		NS	
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)			NA
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES	O		
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES		NS	
LES EFFECTIFS		NS	
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES		NS	
COMMENTAIRE			NA

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires comptables, les provisions réglementées constatées jusqu'en 2017 sont réaffectées en provision pour risques. Il s'agit d'un engagement statutaire de l'association d'affecter une partie des cotisations des adhérents à 2 actions qui sont : l'aide aux tiers pour les nuisances que provoque le bruit des appareils d'une part et l'aide sociale que l'association peut apporter aux familles des adhérents lorsqu'ils subissent un traumatisme en lien avec leur passion.

Ainsi la somme constatée en provisions réglementées au 31 décembre 2017 a été réaffectée à l'ouverture en provisions pour risque à hauteur de 202 641,74 €.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La présentation des comptes annuels est faite en application du règlement CRC 99-01 qui définit le plan comptable associatif.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Il s'agit de logiciels informatiques, amortis sur une durée de un à trois ans.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	5 à 7 ans
- Installations techniques	2 à 10 ans
- Matériel FNDS	2 à 4 ans
- Matériel audio-visuel	4 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Mat. bureau, inform., mobilier	3 à 5 ans

**PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

**STOCKS**

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

**CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels informatiques amortis sur une durée d'un à trois ans, dont la valeur brute en prix d'achat total est de 20 253.24 €.

Une nouvelle tranche du logiciel NAMESPACE a été achetée en 2018 pour 1 040 €.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'expertise foncière de l'immeuble situé 62, rue de Fécamp à PARIS a fait l'objet d'une actualisation au 31/12/2007.

Aucune modification n'a été opérée sur les compte depuis cette date.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	25 276	1 040
CORPORELLES	Terrains		139 500	
	Constructions		790 500	
		Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		222 826	1 897
		Inst. générales, agencts & aménagts divers	162 800	3 920
	Autres immos corporelles		25 406	
		Matériel de transport	69 684	11 157
		Matériel de bureau & mobilier informatique	3 173	
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL		1 413 888	16 974
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés		61	
	Prêts et autres immobilisations financières		1 880	
	TOTAL		1 941	
	TOTAL GENERAL		1 441 105	18 014



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
		par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL			26 316		
CORPORELLES	Terrains			139 500		
	Constructions	Sur sol propre		790 500		
		Sur sol d'autrui				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. cons		33 108	191 615	
		Inst. gal. agen. amé. divers		20 857	145 863	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			25 406	
		Mat. bureau, inform., mobilier		1 119	79 721	
		Emb. récupérables & divers			3 173	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL			55 084	1 375 778		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés			61		
	Prêts & autres immob. financières			1 880		
TOTAL				1 941		
TOTAL GENERAL			55 084	1 404 034		

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	24 429	1 180		25 609
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	628 060	31 620		659 680
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		174 566	11 486	27 148	158 904
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	136 808	5 926	20 857	121 877
	Matériel de transport	11 882	3 136		15 018
	Mat. bureau et informatiq., mob.	60 458	4 614	1 119	63 952
	Emballages récupérables divers	3 173			3 173
	TOTAL	1 014 947	56 782	49 125	1 022 604
	TOTAL GENERAL	1 039 376	57 962	49 125	1 048 214

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
	TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations							
	TOTAL GÉNÉRAL						
	Total général non ventilé						

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les autres provisions pour risques et charges comprennent :

- la provision pour engagement de retraite pour	:	156 458,97 €
- la provision pour aides sociales	:	94 067,06 €
- la provision pour nuisances	:	75 282,68 €
- une provision pour risque sur prud'hommes	:	4 000,00 €

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées	202 642		202 642	
<b>TOTAL</b>		<b>202 642</b>		<b>202 642</b>	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	152 085	4 374		156 459
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges		223 950	50 600	173 350
<b>TOTAL</b>		<b>152 085</b>	<b>228 324</b>	<b>50 600</b>	<b>329 809</b>
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	1 373	9 329	1 373	9 329
	Autres provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL</b>		<b>1 373</b>	<b>9 329</b>	<b>1 373</b>	<b>9 329</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>356 099</b>	<b>237 653</b>	<b>254 615</b>	<b>339 138</b>
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		237 653	51 973	
	- financières				
	- exceptionnelles			202 642	

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	5 093		5 093
	Autres immobilisations financières	1 880		1 880
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	9 329		9 329
	Autres créances clients	128 419	128 419	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	2 650	2 650	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques	2 951	2 951	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	10 279	10 279		
Charges constatées d'avance	31 034	31 034		
<b>TOTAUX</b>		<b>191 634</b>	<b>175 332</b>	<b>16 302</b>
Renvois (1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés	5 093		
	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

## COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	31 034
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	31 034

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	901
Autres créances	10 981
Disponibilités	
TOTAL	11 882

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	43	43		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	43 612	43 612		
Personnel & comptes rattachés	26 708	26 708		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	36 140	36 140		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	7 155	7 155		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	102 466	102 466		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	167 690	167 690		
<b>TOTAUX</b>	<b>383 813</b>	<b>383 813</b>		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

## COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

## PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	167 690
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>167 690</b>

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	43
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 208
Dettes fiscales et sociales	69 764
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	46 223
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>132 237</b>



## ENGAGEMENTS

### INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 156 458.97 Euros.

L'engagement de pensions et de retraite est comptabilisé dans les comptes de la Fédération depuis le 31/12/2007 et fait l'objet d'une actualisation chaque année.

La méthode retenue consiste à calculer le montant de l'indemnité retraite à verser au jour du départ en retraite des salariés sans actualisation ni calcul de probabilité de présence au jour de la retraite en application des dispositions du règlement ANC 2013-02.

### ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
LOCATION COPIEUR						
<b>TOTAL (1)</b>						
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
<b>TOTAL</b>						

### ENGAGEMENTS REÇUS

NEANT

### ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

NEANT

## DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

### DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
NEANT		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>		